



PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS À ROMAINVILLE / BOBIGNY



CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PROJET DE FUTUR CENTRE À ROMAINVILLE/BOBIGNY

Faisant suite à l'information du public, amorcée le 19 juin 2017, la **concertation préalable** autour du projet de futur centre du Sycdom à **Romainville/Bobigny, site historique** de gestion des déchets ménagers de la métropole francilienne, s'ouvre le 5 juillet 2017.

Cette concertation marque **une nouvelle étape** dans le projet : en effet, une réflexion sur l'avenir de cette installation est menée depuis 2016, en lien étroit avec les acteurs du territoire. **Aujourd'hui, cette réflexion s'ouvre aux acteurs et au public concerné**, afin de recueillir leurs positions, avis, questions et propositions sur le projet.

L'objectif du projet est de **reconstruire le centre existant, à l'horizon 2023, et de prendre en compte la nouvelle réglementation** en vigueur en termes de gestion des déchets. L'ambition est de faire du centre de Romainville/Bobigny un **site exemplaire**, tant sur le plan **environnemental que socioéconomique** (choix des procédés techniques, intégration architecturale et paysagère, gestion des impacts, meilleures conditions de travail, etc.).

Les acteurs locaux ont exprimé leurs **attentes** sur ce projet, ainsi que sur les solutions techniques envisagées qui feront l'objet de cette concertation préalable.

Nous sommes convaincus qu'un **dialogue sincère** sur les enjeux du projet et les besoins auxquels il doit répondre aboutira à la conception d'une **installation respectueuse** de son environnement et du cadre de vie des populations qui l'habitent, au bénéfice de l'ensemble du territoire. Aussi, **nous invitons chacun à participer à cette concertation préalable**.

HERVÉ MARSEILLE

Vice-Président du Sénat,
Sénateur-Maire de Meudon,
Président du Sycdom

RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE AVEC EXPOSITION le mercredi 5 juillet 2017

Ouverte à tous, rendez-vous à la réunion publique d'ouverture de la concertation préalable, qui aura lieu le 5 juillet, de 19h à 21h, au Palais des Fêtes à Romainville. Elle sera précédée par une **exposition ouverte** à tous elle aussi, de 16h à 19h.

Suite page 4

Pour vous informer et
contribuer, rendez-vous
sur le site internet
du projet :

[www.projet-romainville-
bobigny.sycdom.fr](http://www.projet-romainville-bobigny.sycdom.fr)

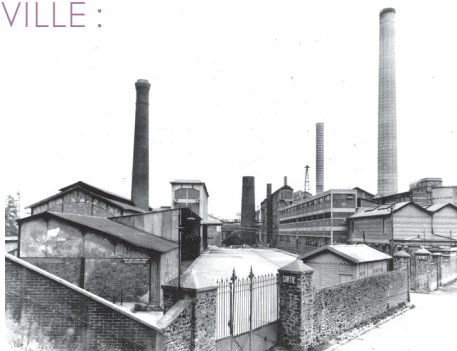


POURQUOI CE PROJET ?



LE CENTRE ACTUEL À ROMAINVILLE : UN SITE À RECONSTRUIRE

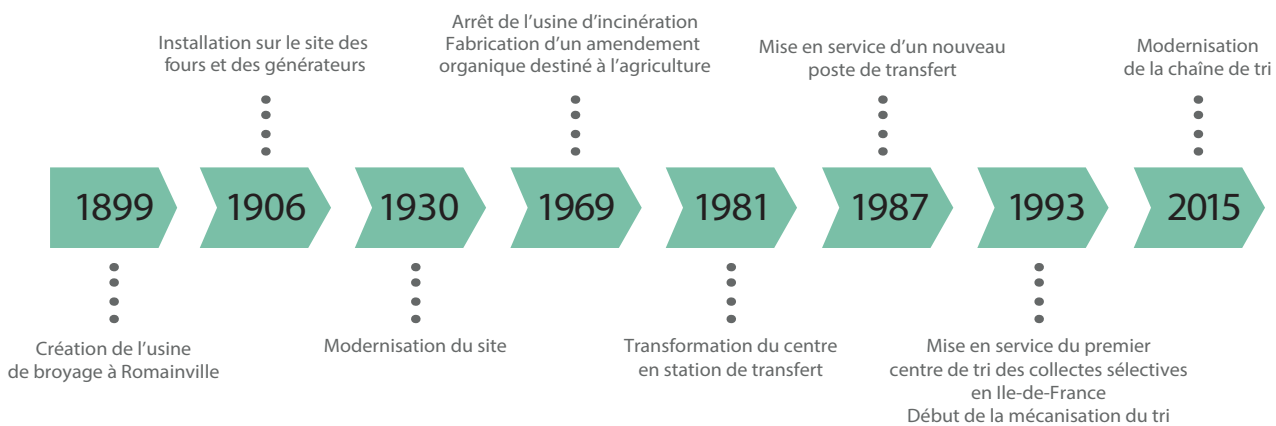
Le centre du Syctom situé à Romainville est un site historique, puisque son histoire remonte à la fin du XIXe siècle. De 1906 à 1969, des fours d'incinération et des générateurs lui ont permis de **valoriser la vapeur produite en électricité** ; transformé en station de transfert en 1981, **le centre a accueilli en plus à partir de 1993, le premier centre de tri des collectes sélectives multimatériaux** en Île-de-France.



Le site en 1942

Le projet de reconstruction du centre permettra de réhabiliter l'installation actuelle, aujourd'hui en partie vétuste. Cela permettra de mieux répondre aux besoins du quart-nord est francilien en matière de gestion des déchets, d'offrir de meilleures conditions de travail pour les employés sur le site ainsi qu'une meilleure intégration de l'installation.

L'HISTOIRE DU SITE



LE PROJET : DOTER LE QUART-NORD EST FRANCILIEN D'UN NOUVEAU CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS À L'HORIZON 2023

LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PROJET :

Le bassin versant des collectes sélectives multimatériaux du projet comprend neuf communes de Seine-Saint-Denis (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville) et tout ou partie de dix arrondissements parisiens (1er, 3ème, 4ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 17ème, 18ème, 19ème, et 20ème).

Le bassin versant des ordures ménagères résiduelles du projet comprend vingt-sept communes de Seine-Saint-Denis réparties sur trois Etablissements Publics Territoriaux de la métropole du Grand Paris : Est Ensemble, Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est (Tremblay en France, Villepinte, Sevran, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois, Vaujours, Aulnay sous-Bois, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Dugny, Drancy, Le Raincy, Gagny, Les Pavillons-Sous-Bois, Coubron, Neuilly-Sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois, Bondy, Noisy-le-Sec, Montreuil, Romainville, Bagnolet, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Pantin, Bobigny) ainsi que le 19ème et une partie du 20ème arrondissement de Paris.

LES CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU FUTUR CENTRE :



Une implantation à **Romainville** (parcelle actuelle et parcelle Intergoods situées rue Anatole France) et à **Bobigny** (parcelle Morale-Bronze située Avenue de Paris).



Un **traitement architectural et urbain de qualité**, pour une intégration remarquable du site dans son environnement.



Un **usage privilégié de la voie fluviale** via le Canal de l'Ourcq pour les flux sortants afin de limiter le transport par camions sur le territoire du quartier et de la métropole.

LES 3 OBJECTIFS DU PROJET DE FUTUR CENTRE

1 Inscrire le projet dans l'évolution de la réglementation, notamment la réduction de la mise en décharge des ordures ménagères résiduelles, l'augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation (notamment pour les emballages) et la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets.

2 Répondre aux besoins de traitement des déchets du quart nord-est francilien, un territoire en mutation amené à répondre à de nouveaux enjeux dans les années à venir (urbanisation, évolution de la démographie...) et pour lequel il n'existe pas aujourd'hui de capacité de traitement des ordures ménagères.

3 D'inscrire le nouvel équipement dans la gestion des déchets à l'échelle du Syctom, en faisant du nouveau centre un maillon-clé du réseau du Syctom, alors que ses installations fonctionnent en grande interdépendance.

LES PROCÉDÉS TECHNIQUES ENVISAGÉS EN FONCTION DES FLUX RÉCEPTIONNÉS SUR LE SITE



► Une **extension de la capacité de tri des collectes sélectives multimatériaux** (papiers, emballages en plastique, en carton, en métal ou en aluminium) de 45 à 60 000 tonnes par an pour accompagner l'évolution de ce type de collecte, prévue par la réglementation et encouragée par le Sycotm.



► La **réception sur site de 30 à 40 000 tonnes de biodéchets par an**, la préparation et le transfert par voie fluviale en vue d'un traitement sur un site externalisé. Une partie minoritaire du gisement pourra être valorisée sur le site sous forme de compost pour couvrir les besoins locaux.



► Le **maintien de l'activité déchèterie** (réception d'un flux de 15 à 20 000 tonnes par an)
La création d'une **ressourcerie / atelier de réparation**, pour favoriser le réemploi des objets apportés par les riverains.



► **Trois solutions à l'étude pour les ordures ménagères résiduelles (OMR)**, avec réception d'un flux de 250 à 350 00 tonnes par an

Solution n°1 : réception sur site des OMR et transfert par voie fluviale.

Solution n°2 : Préparation, conditionnement et constitution d'un stock tampon pour tout ou partie du flux d'OMR puis transfert par voie fluviale

Solution n°3 : Production de Combustible Solide de Récupération (CSR) à partir des OMR, valorisation d'une partie du flux dans une **chaufferie CSR** implantée sur site permettant de couvrir partiellement les besoins énergétiques du territoire en appoint d'autres énergies envisagées et disponibles localement, parmi lesquelles la géothermie (solution actuellement à l'étude). Transfert par voie fluviale pour les flux non valorisés sur site.

LA CONCERTATION PRÉALABLE



LES OBJECTIFS D'UNE CONCERTATION PRÉALABLE

Une **concertation préalable** vise à associer le public à l'élaboration d'un projet, en amont de sa phase de conception. Conformément à la réglementation, la concertation préalable sur le projet doit permettre d'**informer le public** sur les données du projet et l'avancée des études ; de **recueillir les observations, avis, et questions** autour du projet.

Ainsi, le public pourra disposer de connaissances concrètes permettant d'**enrichir l'élaboration du projet** permettant d'organiser un **partage d'informations et d'écoute des avis** exprimés.

COMMENT EST ORGANISÉE LA CONCERTATION PRÉALABLE ?

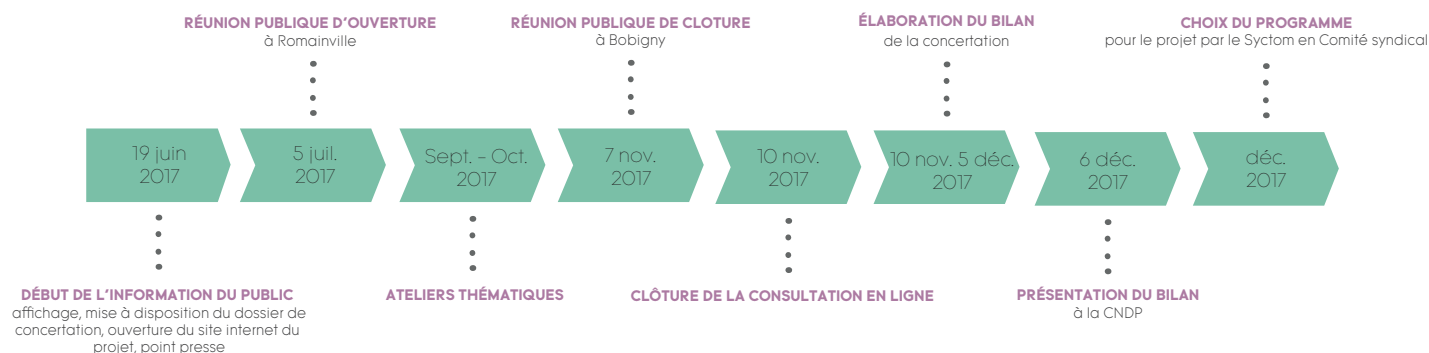
Cette concertation préalable, à l'initiative du Sycotm, est encadrée et a été approuvée par la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** par une délibération en janvier 2017. Cette autorité administrative indépendante a pour mission d'informer les citoyens, et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision. L'instance de pilotage est le **Comité de suivi** : créé en avril 2017 pour toute la durée du projet, il se compose de 22 membres (élus des territoires du bassin versant du site, services de l'Etat, associations, représentants de l'exploitant, institutions partenaires et représentants du Sycotm)

JACQUES ROUDIER, GARANT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné **Monsieur Jacques Roudier** comme garant de la concertation préalable pour le projet. Son rôle est d'exercer autant que besoin un **rôle de facilitateur**, et de **veiller au respect des engagements** pris dans la Charte de la concertation : **transparence** de l'information, **expression** de tous, **écoute** mutuelle. Il est chargé de veiller à ce que la concertation permette au public concerné de présenter ses observations et propositions.

Le garant est indépendant du maître d'ouvrage, et neutre à l'égard du projet.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA CONCERTATION PRÉALABLE



► Retrouvez toutes les dates sur www.projet-romainville-bobigny.sycotm.fr

COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER ?

L'exposition itinérante pour s'informer de façon ludique

L'exposition présentée pour la première fois lors de la réunion publique d'ouverture deviendra itinérante en septembre et octobre 2017. Animée par les éco-animateurs du Sycotom, elle vous sera présentée dans des lieux dédiés à Romainville, Bobigny, Noisy-Le-Sec et Pantin. Retrouvez l'itinéraire sur le site internet du projet.

Un dossier détaillé... et sa synthèse : deux outils pour vous éclairer

Retrouvez également les informations relatives au projet et à la concertation préalable dans le dossier de concertation et sa synthèse (disponibles sur le site internet du projet).

Des ateliers thématiques pour approfondir les points techniques du projet

En septembre et en octobre 2017 sera organisée une série de 4 ateliers thématiques pour approfondir les points techniques du projet. L'inscription sera obligatoire et basée sur une contribution. **Compléments d'informations sur le site internet du projet.**

Pour vous informer et contribuer, rendez-vous sur le site internet du projet :

www.projet-romainville-bobigny.sycotom.fr



INVITATION À LA RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE AVEC FORUM OUVERT

RENDEZ-VOUS LE **MERCREDI 5 JUILLET 2017** AU PALAIS DES FÊTES DE LA VILLE DE ROMAINVILLE (28, AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER), POUR :

- ▶ Un **Forum Ouvert** (16h à 19h), animé par les éco-animateurs du Sycotom autour d'une exposition pédagogique et des animations ludiques (quizz, jeux sur les gestes de tri, stand d'information...). Ouverte à tous, petits et grands.
- ▶ La **séance plénière** (19h à 21h), au cours de laquelle seront présentés les objectifs et caractéristiques du projet, ainsi que le calendrier de la démarche de concertation, son fonctionnement, et sa gouvernance. Ce sera également un temps de questions / réponses, et d'expression pour le public.

LE PORTEUR DE PROJET : LE SYCOTOM

<p>11 TERRITOIRES DE LA MÉTROPOLE du Grand Paris et une Communauté d'Agglomération hors métropole, regroupant 84 communes</p>	<p>PRÈS DE 6 millions d'habitants</p>
<p>2,3 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS TRAITÉS</p>	<p>9 UNITÉS DE TRAITEMENT 1 CENTRE DE TRANSFERT</p>
<p>1,9 M DE TONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES résiduelles traitées dans les centres d'incinération avec valorisation énergétique du Sycotom ou extérieurs à son territoire (96%) ou à défaut, par manque de capacité, en décharge (4%)</p>	<p>180 000 TONNES DE COLLECTES SÉLECTIVES multimatériaux traitées dans les centres de tri</p>
<p>214 000 TONNES D'OBJETS ENCOMBRANTS traités dans les centres de tri d'encombrants</p>	<p>1 000 tonnes de biodéchets traitées</p>

Créé en 1984, le Sycotom traite et valorise pour le compte de ses collectivités membres, les déchets du territoire le plus peuplé et le plus dense de France. Il figure parmi les plus importantes entités européennes en charge du traitement. Il conduit son action de service public autour de deux missions complémentaires : la **prévention** et la **sensibilisation** des habitants en lien étroit avec ses collectivités adhérentes, ainsi que le **traitement des déchets ménagers** et leur valorisation sous forme de matières et d'énergie.

Le Sycotom traite les déchets ménagers de 84 communes réparties sur 11 territoires du Grand Paris et une Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc située dans le département des Yvelines (hors métropole). Ces communes sont réparties sur 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Yvelines, et représentent près de 6 millions d'habitants.

◀ CHIFFRES CLÉS 2016

Contacts :

Jacques Roudier, Garant CNDP de la concertation préalable : garant.romainville@gmail.com
Equipe projet du Sycotom : projetromainvillebobigny@sycotom-paris.fr